

## PROCES-VERBAL :

### **ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 28 NOVEMBRE 2019 à 18H30 Bains de Saillon**

En présence du nonante-sept citoyens, le président Thurre ouvre cette assemblée légalement convoquée.

Après les salutations d'usages il excuse quelques personnes, rappelle l'ordre du jour et nomme MM. Willy Bovay et Damien Luisier scrutateurs.

#### **1. Protocole de la dernière assemblée primaire**

- Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 11 juin 2019. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Dépenses non obligatoires supérieures à 5 % des recettes brutes**

Le président Thurre informe l'assemblée que la compétence du conseil municipal pour engager des dépenses non obligatoires se monte à Fr. 600'355.95. Dès lors, deux investissements prévus en 2020 se doivent de faire l'objet d'une acceptation avant l'approbation du budget.

Il s'agit des investissements suivants :

- Construction de l'Espace « L'Envol » pour Fr. 2'500'000.-
- Extension et développement du réseau d'irrigation pour Fr. 1'330'000.-

Il est précisé que pour ce deuxième investissement la commune pourra compter sur des recettes de taxes de raccordement et de subventions pour un montant de Fr. 968'000.-.

Les citoyens autorisent le conseil municipal à effectuer ces dépenses non-obligatoires à l'unanimité.

#### **3. Emprunt lié aux investissements**

- Demande d'un crédit de Fr. 4'250'000.-

Le président Thurre expose à l'assemblée que le budget 2020 présentera une insuffisance de financement de Fr. 4'250'000.-, à savoir des investissements nets d'environ Fr. 6'200'000.- déduit de la marge d'autofinancement de Fr. 1'950'000.-.

Il se peut donc que les liquidités communales ne suffisent pas pour financer les investissements et qu'un appel à l'emprunt soit nécessaire pour la totalité ou une partie de cette insuffisance.

Les citoyens autorisent le conseil municipal à effectuer un emprunt à concurrence de Fr. 4'250'000.- pour financer les investissements 2020.

#### **4. Budget 2020 de la municipalité**

- Lecture en commentaires

Le conseiller Christian Lalain prend la parole pour exposer l'investissement de création d'un espace appelé « L'Envol ». Il expose également la volonté communale de créer de nouveaux locaux pour la structure des Tapgoilles afin de restituer les locaux actuels aux besoins scolaires.

Puis le conseiller Joël Roduit informe l'assemblée de l'intention d'améliorer l'irrigation du vignoble en captant l'eau de la grotte du Poteu tout en la valorisant car elle est potable et pourrait être utilisée énergétiquement.

Avant de passer à son approbation, le président Thurre commente le budget 2020 de la municipalité qui présente une perte de Fr. 44'900.-. Il est répondu à un citoyen que cette perte sera portée en déduction du capital communal.

- Adoption

L'assemblée primaire adopte le budget 2020 de la municipalité à l'unanimité.

## **5. Planification financière**

Avant de procéder à la présentation de la planification financière, la conseillère Amélie Roduit Thurre expose le projet communal d'adaptation de la route cantonale de l'Avenue des Comtes de Savoie afin d'améliorer la sécurité des usagers tout en tenant compte du fait qu'elle est utilisée à 40 % par du trafic de transit. Elle informe également qu'une planification de création d'un chauffage à distance pour le secteur des Collombeyres est en cours.

Puis le vice-président Moïse Tramaux porte à la connaissance de l'assemblée que le projet de mise en valeur des bâtiments par un éclairage en conséquence se poursuit. L'intensité de l'éclairage de l'église sera revue à la baisse, les tours quant à elles seront, durant l'année 2020, misent en valeur. L'éclairage public de l'avenue des Comtes de Savoie sera également remplacé par une nouvelle technologie.

- Lecture

Le président commente la planification financière 2021-2023 et commente les principaux investissements. Les grands chantiers tels que la salle de l'Envol ou le déplacement de la structure des Tapagoilles sont maintenant lancés.

## **6. Règlement communal relatif à l'utilisation du domaine public pour la fourniture de gaz et de chaleur à distance**

Les citoyens sont informés que les collectivités publiques sont en droit de percevoir une contribution pour l'utilisation du domaine public par les fournisseurs d'énergie. Comme Sogaval développe un réseau de gaz sur notre commune, le conseil entant percevoir cette redevance. Pour ce faire un règlement doit être approuvé par l'assemblée primaire et homologué par le Conseil d'Etat.

- Approbation

L'assemblée primaire décide d'approuver le règlement communal relatif à l'utilisation du domaine public pour la fourniture de gaz et de chaleur à distance à nonante-six voix pour et une abstention.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, le mode de perception de cette indemnité pour la fourniture électrique par la SEIC est expliqué à une citoyenne.

## **7. Télé-réseau communal**

- Vente

Le président Thurre expose que la technologie en lien avec le développement d'un télé-réseau devient pointue, notamment avec la venue de la fibre optique, et que ce n'est pas le métier d'une collectivité publique. De plus notre commune est la dernière à être

propriétaire de son propre réseau. Pour le confort des utilisateurs, le conseil a décidé de proposer la vente de ce secteur d'activité. En toute logique le gestionnaire actuel de ce réseau a été approché et le prix de vente négocié pour une reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Sur demande de l'assemblée il est indiqué que le rabais de nos citoyens sera maintenu pour la 1<sup>ère</sup> année de reprise et que les utilisateurs ne verront aucun changement dans son exploitation. Il est également indiqué que Swisscom a également été approché, mais que la prétention de ce fournisseur ne convenait pas à l'exécutif communal. Il est également précisé que le bénéfice de cette vente sera affecté aux besoins communaux mais par forcément sous forme d'aide aux utilisateurs de multimédias.

L'assemblée primaire décide de vendre à la SEIC le télé-réseau communal pour un prix de Fr. 1'300'000.- avec prise de possession au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à huitante-cinq voix pour, trois refus et neuf abstentions.

## **8. Divers**

Sous forme de discussions il est traité des sujets suivants :

- Les nouveaux gradins de la salle de gymnastique ne seront pas amovibles ;
- Avec la gratuité de l'école, les promenades ne seront pas revues à la baisse et financées par le ménage communal sans participations parentales ;
- La nécessité de maintenir un éclairage public la nuit afin de lutter contre la pollution lumineuse ;
- La possibilité d'instaurer une ressourcerie communale ;
- Le taux d'utilisation de la salle de gymnastique pour les besoins scolaires ainsi que la suffisance de salles de classes ;
- Le volume de trafic sur les routes communales de plaine et l'opportunité de mettre en place des sens uniques ;
- L'entretien des routes agricoles.

Les divers se ponctuent pas des remerciements citoyens adressés à l'ensemble des collaborateurs communaux.

L'assemblée primaire est levée il est 21h15 et elle est suivie de la

## **Présentation des résultats du sondage du rapprochement des communes.**

M. Alexandre Luyet du collectif Fuzio présente les résultats du sondage de rapprochement des communes.

Les principaux chiffres sont :

- Une participation de 20 % dont le 71 % ont plus de 40 ans ;
- Un souhait de poursuivre les réflexions de 51.9 %, de ne pas poursuivre de 39.8 % et 8.3 % d'indécis ;
- Le taux de satisfaction du fonctionnement actuelle de notre commune est de 93.7 % ;

Il s'ensuit une discussion sur l'âge des participants au sondage, le taux de participation au sondage, l'incidence sur la fiscalité, la suite du processus, la position stratégique du conseil, la perte de proximité, le maintien de l'assemblée primaire ou la création d'un conseil général, le regroupement des écoles primaires dans l'un ou l'autre villages, l'influence dans les prises de positions face à l'Etat, la collaboration intercommunale sous forme d'entreprises.

Le conseil municipal a entendu toutes ses remarques et en tiendra compte dans le cadre de la poursuite des réflexions.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président  
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire  
Boris Clerc